



**Nations Unies**

# **Commission des stupéfiants**

**Rapport sur la reprise  
de la cinquante-huitième session  
(9-11 décembre 2015)**

**Conseil économique et social**  
Documents officiels, 2015  
Supplément n° 8A



**Conseil économique et social**  
Documents officiels, 2015  
Supplément n° 8A

# **Commission des stupéfiants**

**Rapport sur la reprise de la cinquante-huitième session  
(9-11 décembre 2015)**



Nations Unies • New York, 2016

*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

[24 décembre 2015]

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention . . .	1
A. Projet de décision dont l'adoption est recommandée au Conseil économique et social . . . .	1
Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa cinquante-huitième session . . . . .	1
B. Questions portées à l'attention du Conseil économique et social . . . . .	1
Résolution 58/12 Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2016-2017 . . . . .	1
Décision 58/16 Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016 . . . . .	5
II. Débat spécial consacré aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016 . . . . .	7
A. Ouverture du débat spécial . . . . .	7
B. Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016 . . . . .	7
C. Ordre du jour provisoire du débat spécial que la Commission tiendra à sa cinquante-neuvième session, en mars 2016, en préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016, et organisation des travaux intersessions de la Commission . . . . .	11
D. Conclusions et clôture du débat spécial . . . . .	11
III. Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique . . . . .	12
A. Délibérations . . . . .	13
B. Mesures prises par la Commission . . . . .	15
IV. Application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues . . . . .	16
Délibérations . . . . .	16
V. Ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session de la Commission . . . . .	18
A. Délibérations . . . . .	18
B. Mesures prises par la Commission . . . . .	18
VI. Questions diverses . . . . .	19
VII. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de la reprise de sa cinquante-huitième session . . . . .	20

VIII. Organisation de la session et questions administratives .....	21
A. Ouverture et durée de la session .....	21
B. Participation .....	21
C. Documentation .....	22
D. Clôture de la reprise de la cinquante-huitième session .....	22

## Chapitre I

### Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

#### A. Projet de décision dont l'adoption est recommandée au Conseil économique et social

1. La Commission des stupéfiants recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant:

##### Projet de décision

#### Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa cinquante-huitième session

Le Conseil économique et social prend note du rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa cinquante-huitième session.

#### B. Questions portées à l'attention du Conseil économique et social

2. L'attention du Conseil économique et social est appelée sur la résolution ci-après, que la Commission des stupéfiants a adoptée à la reprise de sa cinquante-huitième session, ainsi que sur les mesures prises conformément à la section XVI de la résolution 46/185 C de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière autorisait la Commission à approuver le budget-programme du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues:

##### Résolution 58/12

#### Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2016-2017

*La Commission des stupéfiants,*

*Exerçant* les fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées au paragraphe 2 de la section XVI de sa résolution 46/185 C du 20 décembre 1991,

*Ayant examiné* le rapport dans lequel le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime présente le projet de budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2016-2017<sup>1</sup> et les recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à cet égard<sup>2</sup>,

---

<sup>1</sup> Publié sous la cote E/CN.7/2015/17-E/CN.15/2015/20.

<sup>2</sup> E/CN.7/2015/18-E/CN.15/2015/21.

*Rappelant* l'article 101 de la Charte des Nations Unies, où il est souligné que les qualités de travail, de compétence et d'intégrité du personnel constituent la considération dominante dans le recrutement et que l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible doit être dûment prise en considération,

*Notant avec préoccupation* que le personnel de l'Office manque de diversité, eu égard en particulier au principe de la représentation géographique équitable, et soulignant que l'Office devrait, au siège et hors siège, prendre des mesures plus efficaces pour assurer le recrutement de candidats venant d'horizons divers,

*Reconnaissant* que le principe de la répartition géographique équitable et l'objectif d'une représentation égale des femmes et des hommes au sein du personnel du Secrétariat ne vont pas à l'encontre de la considération dominante en matière de recrutement du personnel, à savoir la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité, comme prévu au paragraphe 3 de l'article 101 de la Charte des Nations Unies,

*Rappelant* la résolution 69/251 de l'Assemblée générale en date du 29 décembre 2014, dans laquelle celle-ci, entre autres, notait avec déception l'insuffisance des progrès accomplis par rapport à l'objectif de parité des sexes dans les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies, en particulier dans les catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, et priait la Commission de la fonction publique internationale d'encourager les organisations appliquant le régime commun à mettre en œuvre intégralement les politiques et mesures adoptées en matière d'équilibre entre les sexes,

*Reconnaissant* les fonctions normatives que l'Office exerce en tant que composante du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et soulignant l'importance de l'assistance technique qu'il apporte, dans le cadre de son mandat, aux États Membres qui en font la demande ainsi que l'importance, à cette fin, d'un financement adéquat, prévisible et stable,

*Soulignant* que l'application provisoire du nouveau modèle de financement devrait, notamment, ne pas entraver les opérations de l'Office sur le terrain ni affecter leur exécution,

*Insistant* sur l'importance des contributions versées par les États Membres, les organisations intergouvernementales régionales et autres ainsi que tous les autres donateurs,

1. *Note* les progrès réalisés dans l'élaboration de l'approche par programmes thématiques et régionaux du programme de travail de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et dans les efforts visant la parfaite complémentarité des programmes thématiques, mondiaux, régionaux et de pays;

2. *Note aussi* que le budget est fondé notamment sur la stratégie décrite au programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017<sup>3</sup>;

---

<sup>3</sup> A/69/6/Rev.1.

3. *Note en outre* que le budget est harmonisé avec les chapitres 16 et 29G du projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2016-2017<sup>4</sup>;

4. *Note* que le budget est centré sur les fonds à des fins générales, tout en incluant les fonds à des fins spéciales et les fonds d'appui aux programmes provenant des contributions à des fins spéciales, ainsi que les ressources inscrites au budget ordinaire;

5. *Note également* que les ressources à des fins générales du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget et que les dépenses à des fins générales seront réparties entre les deux Fonds en fonction des recettes que chacun génère;

6. *Note en outre* que le budget devrait opérer une nette distinction entre les fonds à des fins générales et les fonds d'appui aux programmes et que l'utilisation et la gestion de ces deux catégories de ressources devraient être harmonisées pour les deux Fonds de l'Office, et souligne qu'il importe d'adopter une approche claire et explicite concernant l'emploi des fonds demandés au titre de l'appui aux programmes et leur affectation;

7. *Prie* l'Office de redoubler d'efforts pour encourager davantage les États Membres et les autres donateurs concernés à verser des fonds à des fins générales, notamment en améliorant encore la transparence et la qualité de l'information;

8. *Note* que les ressources d'appui aux programmes du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget et que les dépenses d'appui aux programmes seront réparties entre les deux Fonds en fonction des recettes que chacun génère;

9. *Prie* le Secrétariat de prendre en compte, lorsqu'il élaborera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 et pour les exercices ultérieurs, la nécessité de veiller à ce que les postes financés au moyen du budget ordinaire correspondent bien aux fonctions dévolues à l'Office par les traités et aux principales missions qui lui sont confiées, et d'informer régulièrement les États Membres, à la reprise de ses sessions, de ce qui est fait dans ce sens;

10. *Prie* le Secrétariat d'informer régulièrement les États Membres des effets de la mise en service d'Umoja sur l'exécution des programmes de l'Office hors siège ainsi que la génération de fonds d'appui aux programmes et le recouvrement intégral des coûts, et des efforts déployés par l'Office pour atténuer ces effets;

11. *Note* que l'Office peut allouer les fonds d'appui aux programmes aux bureaux extérieurs, selon qu'il convient, et le prie de continuer à chercher des moyens d'employer ces fonds de manière optimale dans ces bureaux;

12. *Prie* le Directeur exécutif de continuer à établir, pour les exercices biennaux à venir, des rapports sur le budget consolidé toujours plus transparents et

---

<sup>4</sup> A/70/6 (Sect. 16) et (Sect. 29G).

conformes au principe de responsabilité, à fournir en temps voulu des informations plus détaillées et structurées et à faire apparaître comme il se doit les contributions et les contributeurs, à savoir les États Membres mais aussi les organisations intergouvernementales régionales et autres et les autres donateurs et partenaires financiers;

13. *Prie* le Secrétariat de s'entretenir avec les États Membres intéressés avant d'annuler des programmes prescrits et financés;

14. *Approuve* l'utilisation des fonds à des fins générales prévue pour l'exercice biennal 2016-2017 et invite les États Membres à verser des contributions totalisant au moins 6 968 900 dollars des États-Unis;

15. *Entérine* les prévisions relatives aux fonds d'appui aux programmes et aux fonds à des fins spéciales indiquées ci-après:

**Ressources prévues pour le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues**

Type de fonds	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015 (budget révisé)	2016-2017	2014-2015	2016-2017
<b>Fonds à des fins générales</b>				
Postes	10 430,9	6 539,7	30	21
Autres objets de dépense	758,8	429,2		
<b>Total partiel</b>	<b>11 189,7</b>	<b>6 968,9</b>	<b>30</b>	<b>21</b>
<b>Fonds à des fins spéciales</b>	323 384,7	261 249,9	118	130
<b>Total partiel</b>	<b>323 384,7</b>	<b>261 249,9</b>	<b>118</b>	<b>130</b>
<b>Fonds d'appui aux programmes</b>				
Postes	19 054,6	18 811,1	93	71
Autres objets de dépense	4 826,0	4 662,6		
<b>Total partiel</b>	<b>23 880,6</b>	<b>23 473,7</b>	<b>93</b>	<b>71</b>
<b>Total</b>	<b>358 455,0</b>	<b>291 692,4</b>	<b>241</b>	<b>223<sup>a</sup></b>

<sup>a</sup> Pour calculer le nombre total de postes, on a arrondi à des nombres entiers les données relatives aux postes et périodes concernés.

16. *Note* que les prévisions de ressources ci-dessus sont subordonnées à la disponibilité de moyens de financement;

17. *Réaffirme* que la Commission devrait continuer d'examiner l'application provisoire par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de la formule de recouvrement intégral des coûts au cours de l'exercice biennal 2016-2017 pour en évaluer l'efficacité, la faisabilité et les incidences sur l'intégrité et le coût des bureaux extérieurs et des projets de l'Office;

18. *Prie* l'Office de tenir régulièrement des consultations avec les États Membres sur toutes les questions budgétaires, notamment celles relatives au recouvrement intégral des coûts et aux dépenses d'appui aux programmes, en particulier concernant les critères d'affectation des fonds et les effets du nouveau

modèle de financement sur l'aptitude de l'Office à fournir une assistance technique aux États Membres qui en font la demande;

19. *Prie également* le Secrétariat de communiquer aux États Membres les budgets pour les exercices biennaux à venir au plus tard un mois avant qu'ils ne soient soumis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

20. *Rappelle* la résolution 65/247 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2010, dans laquelle l'Assemblée demandait de nouveau au Secrétaire général de proposer des moyens d'accroître effectivement la représentation au Secrétariat des pays en développement, et prie l'Office de redoubler d'efforts pour que, dans le respect de l'article 101 de la Charte des Nations Unies, le recrutement du personnel soit effectué sur une base géographique aussi large que possible, en particulier dans les catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, notamment en intensifiant ses activités de communication, et de lui rendre compte des progrès accomplis à cet égard à sa prochaine session;

21. *Prie* le Directeur exécutif de l'Office de veiller à ce que ses services redoubtent d'efforts pour réaliser l'objectif de la parité des sexes dans les catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, y compris dans celle des représentants hors siège, dans le respect de l'article 101 de la Charte des Nations Unies, notamment en intensifiant les activités de communication, et de lui rendre compte des progrès accomplis à cet égard à sa prochaine session;

22. *Reste pleinement déterminée* à ce que les programmes d'assistance technique de l'Office soient exécutés de manière plus efficace et répète qu'il faut engager des consultations approfondies avec les acteurs concernés, en particulier les pays bénéficiaires, avant toute modification éventuelle de la présence de l'ONUSD sur le terrain;

23. *Réaffirme* que le recouvrement intégral des coûts ne saurait être appliqué rétroactivement, sauf dans le cadre d'accords bilatéraux conclus entre l'Office et les donateurs concernés, compte tenu, selon qu'il convient, des avis des pays bénéficiaires.

#### **Décision 58/16**

### **Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016**

En application du paragraphe 3, alinéa f), de la résolution 70/181 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 2015, dans laquelle celle-ci a décidé que la Commission des stupéfiants, en tant qu'instance chargée de diriger les préparatifs de la session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue qu'elle tiendrait en 2016, réglerait de manière ouverte, avec le concours de son Président et suivant les orientations qu'il donnerait, les modalités pratiques qui seraient observées lors des cinq tables rondes interactives réunissant diverses parties prenantes organisées pendant la session, notamment en ce qui concernait la présidence, les intervenants et la participation, la Commission des stupéfiants a décidé de ce qui suit:

- a) Les cinq tables rondes interactives réunissant diverses parties prenantes seront programmées comme suit:
- i) Le 19 avril 2016, de 15 heures à 18 heures;
  - ii) Le 20 avril 2016, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures;
  - iii) Le 21 avril 2016, de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures;
- b) Tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les États observateurs et les autres observateurs, y compris les organisations internationales ayant le statut d'observateur et les organismes des Nations Unies concernés, ainsi que les représentants d'organisations non gouvernementales, de la société civile, de la communauté scientifique, du monde universitaire, des jeunes et d'autres parties qui assisteront à la session extraordinaire conformément au paragraphe 3, alinéa e), de la résolution 70/181 sont invités à participer à ces tables rondes;
- c) Les États Membres, les États observateurs et les autres observateurs sont encouragés à envisager de se faire représenter à la session extraordinaire au niveau le plus élevé possible;
- d) Les tables rondes seront coprésidées par deux représentants de deux groupes régionaux différents; l'un des coprésidents devrait être un membre du Conseil que la Commission a chargé des préparatifs de la session extraordinaire et l'autre sera issu d'un groupe régional différent, désigné par les représentants du groupe en question auprès du Siège de l'Organisation des Nations Unies et nommé par le Président de l'Assemblée générale;
- e) Chaque table ronde consistera en un panel composé de cinq experts nommés par les groupes régionaux et d'un expert désigné par l'équipe spéciale composée de représentants de la société civile créée pour la session extraordinaire; le panel pourrait en outre inclure jusqu'à deux orateurs représentant des organismes des Nations Unies. La Commission des stupéfiants établira la liste définitive des experts et autres orateurs en consultation avec le Président de l'Assemblée générale;
- f) Les interventions des experts seront suivies d'un débat interactif et, pour permettre au plus grand nombre possible d'orateurs d'intervenir, limitées à cinq minutes; celles du public seront limitées à trois minutes;
- g) Les présidents de ces tables rondes établiront un résumé des principaux points soulevés lors des débats qui sera présenté en plénière;
- h) Ces résumés établis par les présidents, tels qu'ils seront présentés en plénière, seront transcrits dans leur intégralité dans le procès-verbal des séances plénières de la session extraordinaire, conformément aux procédures habituellement suivies lors des sessions extraordinaires.

## Chapitre II

### **Débat spécial consacré aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016**

#### **A. Ouverture du débat spécial**

3. Aux 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> séances de la reprise de sa cinquante-huitième session, la Commission des stupéfiants a tenu un débat spécial au titre du point 8 de l'ordre du jour, intitulé "Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016". Le débat spécial a été ouvert par le Président du Conseil que la Commission a chargé, dans sa décision 57/2, des préparatifs de la session extraordinaire.

4. À sa 1<sup>re</sup> séance, la Commission a adopté le programme de travail de son débat spécial, tel qu'il figure dans les documents E/CN.7/2015/1/Add.1 et E/CN.15/2015/19.

5. À l'ouverture du débat, des déclarations ont été faites par le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et par le Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants. Des déclarations ont également été faites par le représentant de l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des États d'Afrique), celui du Luxembourg (au nom des États membres de l'Union européenne et de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de l'Islande, du Monténégro, de la Norvège, de la République de Moldova, de la Serbie et de l'Ukraine) ainsi que par le Vice-Ministre colombien de la justice, le Vice-Ministre bulgare des affaires intérieures, le Sous-Secrétaire mexicain aux affaires multilatérales et aux droits de l'homme, le Secrétaire national brésilien aux politiques en matière de drogues et le Ministre autrichien du travail, des affaires sociales et de la protection des consommateurs.

6. Pour le débat spécial, la Commission était saisie de la note du Secrétariat sur l'organisation du débat spécial consacré aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016 (E/CN.7/2015/19).

#### **B. Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016**

7. À ses 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séances, la Commission a examiné le point 3 de l'ordre du jour du débat spécial, intitulé "Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016".

8. Des déclarations ont été faites par les représentants des États suivants: Turquie, Maroc, Pérou, Italie, Roumanie, Nouvelle-Zélande, Tunisie, Norvège, Australie, Belgique, Portugal, Thaïlande, Chine, Indonésie, Angola, République de Corée, El Salvador, Israël, Algérie, Afghanistan, Singapour, Uruguay, Pakistan, Philippines, France, Suède, République islamique d'Iran, Nigéria, Iraq, États-Unis d'Amérique, Cuba, Équateur et Brunéi Darussalam.

9. Les observateurs d'Amnesty International et du Consortium international sur les politiques des drogues ont fait des déclarations, tout comme le Président du Comité de Vienne des ONG sur les stupéfiants et l'équipe spéciale composée de représentants de la société civile.

10. De nombreux orateurs ont mis l'accent sur l'important travail qu'effectuait la Commission en conduisant les préparatifs de la session extraordinaire. Des remerciements ont également été adressés au Conseil chargé des préparatifs de la session extraordinaire pour l'efficacité de son action et son rôle de chef de file.

11. Plusieurs orateurs ont souligné que la session extraordinaire constituerait une occasion unique d'examiner les progrès accomplis dans l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009 sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, y compris d'évaluer les succès enregistrés et des problèmes rencontrés en la matière. Plusieurs orateurs ont également noté que la session extraordinaire permettrait à la communauté internationale de préciser les principaux défis que devaient relever les réponses nationales, régionales et mondiales apportées au problème mondial de la drogue et de formuler des recommandations opérationnelles réalisables, pratiques et viables sur le long terme dans le respect des conventions. Des orateurs ont noté que les participants à la session extraordinaire devraient se faire représenter au plus haut niveau possible.

12. De nombreux orateurs ont rappelé la résolution 70/181 de l'Assemblée générale et se sont de nouveau déclarés favorables à la rédaction d'un document concis et tourné vers l'action, dans lequel figure un ensemble de recommandations pratiques issues de l'examen de la suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action, dont une évaluation des progrès accomplis et des moyens de résoudre les difficultés rencontrées de longue date ou depuis peu dans la lutte contre le problème mondial de la drogue, dans le respect des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et des autres instruments des Nations Unies pertinents. Beaucoup ont fait l'éloge du document dans lequel figuraient des recommandations concrètes, estimant qu'il constituait une bonne base pour l'établissement d'un premier avant-projet de texte qui ferait ensuite l'objet de négociations à partir de janvier 2016. Un certain nombre de propositions ont été émises à propos du projet de document final, concernant à la fois le fond et la forme. Des orateurs ont ajouté que la rédaction du document final de la session extraordinaire devrait être achevée avant la cinquante-neuvième session de la Commission ou au cours de celle-ci.

13. Un certain nombre d'orateurs ont mentionné les propositions faites concernant l'organisation des cinq tables rondes devant se tenir pendant la session extraordinaire, et plusieurs ont rappelé que, conformément à la résolution 70/181 de l'Assemblée générale, les présidents de ces tables rondes établiraient un résumé des principaux points soulevés lors des débats et que celui-ci serait présenté en plénière.

14. De nombreux orateurs ont demandé que soit adoptée une approche fondée sur des données factuelles, équilibrée, intégrée et exhaustive pour faire face au problème mondial de la drogue, la responsabilité de cette lutte étant commune et partagée. Ils ont également réaffirmé leur engagement envers les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, qui constituaient le fondement du régime international de contrôle des drogues. Il a aussi été noté que les conventions étaient suffisamment souples et leur portée assez vaste pour que des politiques nationales diverses soient possibles. L'importance d'autres instruments juridiques

internationaux applicables et de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans la lutte contre le problème mondial de la drogue a aussi été mentionnée. Par ailleurs, un certain nombre d'orateurs ont noté qu'il n'existait pas de solution universelle à ce problème et qu'un débat large et ouvert était nécessaire.

15. Plusieurs orateurs ont approuvé le rôle de chef de file que la Commission des stupéfiants, en tant qu'organe des Nations Unies auquel incombait au premier chef la question de la lutte contre la drogue, assumait dans le processus préparatoire de la session extraordinaire, et le rôle que jouait l'ONUDC en tant que principale entité du système des Nations Unies chargée d'aider les États Membres à lutter contre le problème mondial de la drogue. On a aussi accueilli favorablement l'importante action que menaient les organes subsidiaires de la Commission et l'OICS. On a également noté qu'il fallait continuer à faire en sorte que les préparatifs de la session extraordinaire soient ouverts à tous, et notamment que tous les organismes et organes des Nations Unies concernés et les organismes internationaux et régionaux dont la compétence était reconnue y participent le plus efficacement possible.

16. De nombreux orateurs ont souligné l'importance du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de l'application des instruments relatifs aux droits de l'homme pertinents et d'une démarche axée sur la personne dans la lutte contre le problème mondial de la drogue. Il a été noté que l'objectif fondamental des conventions internationales relatives au contrôle des drogues était d'assurer la santé physique et morale de l'humanité en veillant à ce que les stupéfiants et les substances psychotropes soient disponibles à des fins médicales et scientifiques en quantités suffisantes et à ce qu'un haut degré de priorité soit accordé aux mesures de réduction de la demande, qui devraient s'accompagner, dans des proportions équilibrées, de mesures de détection et de répression.

17. Un certain nombre d'orateurs ont réaffirmé leur vive opposition au recours à la peine de mort quels que soient les faits reprochés, y compris pour les infractions liées à la drogue, ainsi que leur soutien à l'abolition des autres pratiques allant à l'encontre de la dignité humaine, de la liberté, de la démocratie, de l'égalité, de la solidarité, de l'état de droit et des droits de l'homme, et ils ont demandé un moratoire sur la peine de mort. Des orateurs ont évoqué l'importance de la proportionnalité des peines et des solutions de substitution à l'incarcération. D'autres orateurs ont souligné que la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale devaient être respectées et que les peines à appliquer en cas d'infractions liées aux drogues devaient être fixées par la législation nationale et le système de prévention du crime et de justice pénale de chaque État.

18. De nombreux orateurs ont souligné qu'il importait d'intensifier les efforts visant à assurer la disponibilité voulue des stupéfiants et des substances psychotropes à des fins médicales et scientifiques, tout en empêchant leur détournement et leur abus, et certains d'entre eux ont ajouté que ce problème devrait être traité en priorité lors de la session extraordinaire.

19. Des orateurs ont préconisé une approche équilibrée entre politiques de réduction de l'offre et de réduction de la demande, qui prendrait également en compte la problématique hommes-femmes. La nécessité de concevoir des mesures de prévention reposant sur des données factuelles a été soulignée. On a mentionné qu'il était de plus en plus admis dans de nombreux États que la toxicomanie était aussi un problème de santé publique et qu'il ne concernait pas seulement la

détection et la répression. Plusieurs orateurs ont mis l'accent sur la nécessité de garantir l'accès à des services complets de réduction de la demande fondés sur des données factuelles, qui comprendraient des dispositifs de prévention primaire, d'intervention précoce, de traitement, de prise en charge, de guérison et de réinsertion sociale. Un certain nombre d'orateurs ont noté qu'il convenait d'adopter et d'appliquer des mesures de réduction des risques.

20. Des orateurs ont invité à la prudence concernant les appels à la légalisation et à la dépénalisation de drogues données qui étaient lancés dans certaines régions du monde et ont noté que les mesures proposées, contraires à l'esprit et à la lettre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, entraveraient les efforts déployés à l'échelle mondiale pour lutter contre le problème de la drogue.

21. Plusieurs orateurs ont souligné qu'il fallait s'attaquer aux liens existant entre le trafic de drogues et les autres formes de criminalité organisée, le blanchiment d'argent, le terrorisme et son financement, la corruption et la violence.

22. Plusieurs orateurs ont attiré l'attention sur l'importance qu'il y avait à renforcer la coopération internationale, y compris en termes d'entraide judiciaire, d'extradition et d'échange d'informations, en particulier pour lutter contre les nouvelles substances psychoactives et les stimulants de type amphétamine. Il a été noté que la session extraordinaire offrirait une bonne occasion de s'attaquer aux problèmes qui prenaient de l'ampleur, comme les nouvelles substances psychoactives, qui constituaient une menace de plus en plus grande pour les sociétés. L'intérêt que présentait l'adoption d'approches novatrices dans la lutte contre ces substances a été évoqué, et les efforts que déployait l'ONUDC pour améliorer la collecte de données à leur sujet, notamment par l'intermédiaire du Programme mondial de surveillance des drogues synthétiques: analyse, situation et tendances (Programme mondial SMART), ont été salués.

23. Un certain nombre d'orateurs ont appelé à renforcer l'assistance technique et financière accordée aux États de transit et aux pays en développement afin qu'ils améliorent leurs capacités de lutte contre le problème mondial de la drogue.

24. Des orateurs ont mis l'accent sur l'adoption récente du programme de développement durable à l'horizon 2030 intitulé "Transformer notre monde", dont ils ont relevé l'importance dans le contexte de la lutte contre le problème mondial de la drogue. Il a été fait mention de l'issue des deuxièmes séminaire/atelier et conférence internationaux sur le développement alternatif qui se sont tenus du 19 au 24 novembre 2015 et de la nécessité de replacer les efforts de développement alternatif dans un contexte de développement plus large. On a également souligné que les programmes de développement alternatif, y compris préventif, devaient être bien pensés.

25. Des orateurs ont affirmé qu'il importait d'adopter des approches participatives et de coopérer avec la société civile, la communauté scientifique, les milieux universitaires et les autres parties prenantes intéressées, qui jouaient un rôle essentiel, pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer les politiques en matière de drogues aux niveaux national, régional et international.

**C. Ordre du jour provisoire du débat spécial que la Commission tiendra à sa cinquante-neuvième session, en mars 2016, en préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016, et organisation des travaux intersessions de la Commission**

26. Le Président a rappelé que, dans sa résolution 58/8, la Commission avait décidé de tenir jusqu'à huit réunions consacrées au débat spécial sur les préparatifs de la session extraordinaire à sa cinquante-neuvième session, en mars 2016. La Commission a décidé que les trois premiers jours (six séances) de sa cinquante-neuvième session, du 14 au 16 mars 2016, seraient entièrement réservés au débat spécial. Il a été noté que le projet d'ordre du jour provisoire de ce débat faisait l'objet de la décision 58/15 de la Commission.

27. En outre, la Commission a décidé qu'elle tiendrait en janvier et février 2016 des réunions intersessions qui seraient complétées par des consultations informelles afin de faire avancer les travaux sur le document final de la session extraordinaire. Les dates précises de ces réunions et consultations seront fixées ultérieurement en consultation avec le Service de la gestion des conférences.

**D. Conclusions et clôture du débat spécial**

28. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 11 décembre 2015, la Commission a adopté, après l'avoir modifié, un projet de décision intitulé "Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue devant se tenir en 2016" (E/CN.7/2015/L.16). (Pour le texte, voir chap. I, sect. B, décision 58/16.) Après l'adoption de la décision, le représentant de la Colombie a fait une déclaration interprétative pour noter que, dans l'esprit de sa délégation, l'expression "devrait être" qui était employée à l'alinéa d) voulait dire "facultatif". Le représentant du Mexique a ajouté que sa délégation se ralliait à cette déclaration interprétative.

## Chapitre III

### **Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique**

29. À la 3<sup>e</sup> séance de la reprise de sa cinquante-huitième session, qu'elle a tenue conjointement avec la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale le 10 décembre 2015, la Commission des stupéfiants a examiné le point 3 de l'ordre du jour, qui était libellé comme suit:

“Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique:

- a) Activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et directives de politique générale;
- b) Rôle de la Commission en sa qualité d'organe directeur du programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime:
  - i) Renforcement du programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;
  - ii) Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique;
- c) Composition des effectifs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et questions connexes.”

30. Elle était saisie pour ce faire des documents suivants:

- a) Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2015/6/Add.1-E/CN.15/2015/6/Add.1);
- b) Rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2016-2017 (E/CN.7/2015/17-E/CN.15/2015/20);
- c) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2016-2017 (E/CN.7/2015/18-E/CN.15/2015/21);
- d) Document de séance sur le projet de cadre stratégique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2018-2019 (E/CN.7/2015/CRP.8-E/CN.15/2015/CRP.8, en anglais seulement).

31. Le Directeur de la Division de la gestion et celui de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques de l'ONU DC ont fait des déclarations liminaires. Le représentant de l'Espagne a également fait une déclaration liminaire en sa qualité de coprésident du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office.

32. Des déclarations ont été faites par les observateurs du Chili (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) et du Luxembourg (au nom des États membres de l'Union européenne). Des déclarations ont également été faites par les représentants du Mexique, de la République de Corée, de la Fédération de Russie, du Brésil, de la Turquie, de la Chine, de l'Italie, du Canada, des États-Unis, du Japon, de la Colombie, de l'Angola, du Nigéria, de l'État plurinational de Bolivie. Les observateurs de la Suède et de l'Équateur ont également fait des déclarations.

## **A. Délibérations**

33. De nombreux orateurs ont exprimé leur appréciation pour ce qu'accomplissait le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONU DC et ont salué la façon dont ses coprésidents dirigeaient les travaux du groupe. Il a été noté que celui-ci constituait un cadre approprié pour débattre, par la consultation et l'examen, de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme de l'ONU DC, ce qui renforçait la confiance, la transparence et l'efficacité et améliorait la compréhension et la communication entre les États Membres et l'Office. On a appuyé le rôle vital de surveillance que les deux Commissions jouaient en tant qu'organes directeurs.

34. Plusieurs orateurs se sont félicités de ce que le budget consolidé était réaliste et conforme à la stratégie de l'Office. Ce dernier a été prié de veiller, pour les exercices biennaux à venir, à ce que les rapports sur les budgets consolidés soient présentés en temps voulu aux États Membres.

35. L'augmentation des contributions à des fins spéciales a été accueillie comme un signe de la reconnaissance, par les donateurs, de l'aptitude de l'ONU DC à exécuter des projets. On s'est inquiété, cependant, de la baisse continue des ressources à des fins générales, ces ressources de base étant le principal moyen de mise en œuvre de la stratégie de l'Office, de supervision de ses activités et de lancement de nouvelles initiatives et de nouveaux programmes.

36. On a souligné que l'ONU DC devait opérer dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies et renforcer sa coopération avec les fonds et les programmes de l'Organisation à tous les niveaux, conformément au programme de développement durable à l'horizon 2030 intitulé "Transformer notre monde" et au Programme d'action d'Addis-Abeba.

37. Reconnaissant que le recouvrement intégral des coûts renforçait la transparence et la maîtrise des coûts, plusieurs orateurs ont appuyé la prolongation jusqu'à la fin de 2017 de la transition vers ce nouveau modèle de financement, y compris la présentation de rapports sur les résultats obtenus et les enseignements tirés de l'expérience. Il a été reconnu que l'ONU DC avait maintenu un rythme réaliste de transition vers le nouveau modèle de financement, sans compromettre

indûment l'efficacité de l'exécution de ses programmes et l'intégrité de son réseau de bureaux extérieurs. On s'est inquiété de la nette augmentation du taux appliqué au titre du recouvrement intégral des coûts pour le prochain exercice biennal. On a également mentionné le travail du Comité de haut niveau pour le suivi du recouvrement intégral des coûts.

38. Des orateurs ont estimé que l'utilisation des fonds d'appui aux programmes ne devrait pas être limitée au siège de l'ONUDC et que celui-ci devrait continuer de financer ainsi certaines dépenses des bureaux extérieurs. Certains ont réaffirmé la nécessité d'entreprendre des consultations approfondies entre les acteurs concernés, y compris les pays bénéficiaires, avant toute modification éventuelle de la présence de l'ONUDC sur le terrain.

39. Plusieurs orateurs ont noté les efforts que l'ONUDC faisait pour améliorer continuellement ses procédures administratives, budgétaires et de gestion. Les évolutions constatées dans le domaine de la gestion et de l'atténuation des risques ont été jugées positives. La détermination de l'ONUDC à mettre en place avec succès le nouveau progiciel de gestion intégré du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, baptisé Umoja, a été notée, tandis que des préoccupations ont été exprimées quant aux conséquences de la mise en place de ce progiciel sur l'exécution des programmes hors siège et sur la situation financière de l'Office. Le Secrétariat a été prié d'informer les États Membres des progrès accomplis, notamment en leur donnant accès aux rapports.

40. En ce qui concerne la composition des effectifs de l'ONUDC et les questions connexes, de nombreux orateurs ont regretté que le principe d'une répartition géographique équitable n'ait pas été respecté. Le Directeur exécutif de l'ONUDC a été prié de prendre des mesures pour accroître la représentation des pays en développement, en particulier au niveau des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur ainsi que des postes de direction, afin d'assurer une représentation géographique équitable.

41. Faisant référence à la résolution 69/251 de l'Assemblée générale, on a observé que malgré les progrès accomplis par l'ONUDC en matière de parité des sexes, des efforts supplémentaires étaient nécessaires. Le Directeur exécutif a été prié de veiller à la représentation égale des femmes et des hommes aux fonctions de direction et de décision afin d'établir une parité parfaite, et de rendre compte aux deux Commissions, à leurs prochaines sessions, des progrès réalisés en ce sens. On a fait remarquer que la répartition géographique équitable et la parité des sexes contribueraient à l'efficacité des activités de l'Office, et le Secrétariat a été prié de chercher à améliorer ses politiques en vue de recruter des candidats originaires de pays en développement. Le Directeur exécutif a été prié de présenter officiellement et par écrit aux Commissions, à leurs prochaines sessions, des informations sur la composition des effectifs de l'ONUDC ainsi que sur les progrès réalisés à cet égard.

42. Le Secrétariat a également été encouragé à fournir davantage d'informations sur la mesure dans laquelle l'imputation de postes au budget ordinaire était liée aux fonctions dévolues à l'ONUDC par les traités et aux principales missions qui lui étaient confiées.

43. À propos du cadre stratégique de l'ONUDC pour la période 2018-2019, un orateur a noté que l'Office devait s'acquitter intégralement de ses missions, conformément à la Charte des Nations Unies et aux instruments juridiques

universels et dans le respect des règles et procédures en vigueur, et qu'il convenait de veiller à préserver un équilibre entre les différentes composantes de ses activités. On a noté que le programme de travail devait être aligné sur les objectifs et les buts énoncés dans la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009 sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue ainsi que dans la Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau consacré en 2014 à leur application. On s'est déclaré favorable au cadre stratégique pour la période 2018-2019, dont la Commission était saisie pour examen.

44. On a souligné l'importance qu'il y avait à disposer d'un cadre cohérent pour la communication d'informations sur les programmes, à établir des rapports réguliers et complets, à respecter le principe de responsabilité, à entretenir une culture de l'évaluation et à se rapprocher d'une gestion axée sur les résultats. L'important travail réalisé par le Groupe de l'évaluation indépendante a été mis en avant et on s'est félicité de la reprise, en 2015, de la publication du rapport annuel de l'ONUDC.

45. On a fait observer que l'ONUDC, dans le cadre de son mandat, devait fournir une assistance technique aux États Membres qui en faisaient la demande, et qu'il avait besoin à cet effet d'un financement suffisant, prévisible et stable.

## **B. Mesures prises par la Commission**

46. À la séance qu'elle a tenue conjointement avec la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, le 10 décembre 2015, la Commission des stupéfiants a pris note de la décision 2015/234 du Conseil économique et social, par laquelle celui-ci avait renouvelé le mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC jusqu'à la partie de session que la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale devaient tenir au premier semestre de 2017, et elle a élu Hernán Estrada Román (Nicaragua) et Ignacio Baylina Ruíz (Espagne) coprésidents du groupe de travail, conformément à la procédure établie par la résolution 52/13 de la Commission des stupéfiants et la résolution 18/3 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

47. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 11 décembre, la Commission des stupéfiants a adopté un projet de résolution révisé intitulé "Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2016-2017". (Pour le texte, voir chap. I, sect. B, résolution 58/12.)

## Chapitre IV

### Application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues

48. À la 4<sup>e</sup> séance de la reprise de sa cinquante-huitième session, la Commission a examiné le point subsidiaire b), “Modifications du champ d’application du contrôle des substances”, du point 6 de l’ordre du jour intitulé “Application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues”.

49. Elle était saisie pour ce faire d’un document de séance contenant des extraits du rapport de la trente-septième réunion du Comité d’experts de la pharmacodépendance, qui s’est tenue du 16 au 20 novembre 2015 au siège de l’Organisation mondiale de la Santé, à Genève (E/CN.7/2015/CRP.10, en anglais seulement).

50. L’observateur de l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) a présenté un exposé audiovisuel.

51. Des déclarations ont été faites par les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, de la Chine et des États-Unis.

### Délibérations

52. En application de la résolution 58/11 de la Commission et en préparation des décisions d’inscription que celle-ci devra prendre à sa cinquante-neuvième session ordinaire, l’observateur de l’OMS a présenté des informations sur le processus d’examen que le Comité d’experts de la pharmacodépendance avait entrepris à sa trente-septième réunion, tenue à Genève du 16 au 20 novembre 2015, et sur les recommandations d’inscription aux Tableaux des Conventions qui en étaient issues.

53. Des orateurs ont félicité l’OMS pour les travaux de son Comité d’experts et pour les informations fournies, en particulier au vu de la menace sérieuse que représentaient les nouvelles substances psychoactives. Le fait que l’OMS ait recouru à une liste de surveillance de ces substances a été accueilli avec satisfaction. L’OMS a été priée de faire en sorte que les États puissent facilement accéder à cette liste et de coopérer activement avec les États Membres et les organisations internationales à la collecte de données concernant les substances qui y étaient inscrites. Par ailleurs, les États Membres et les organisations internationales ont été priés de communiquer des données susceptibles d’aider l’OMS à déterminer le moment auquel elle devait examiner ces substances. On a également demandé à l’OMS de faire part à la Commission du calendrier provisoire de la prochaine réunion du Comité d’experts afin que les États Membres puissent lui soumettre des informations à l’appui du processus d’examen, dès ses premières étapes.

54. Un orateur a exprimé l’espoir que l’OMS s’intéresse de manière plus équilibrée aux liens entre le placement de substances sous contrôle international et leur disponibilité à des fins médicales. Il s’est dit déçu de la décision que l’OMS avait prise concernant la kétamine. Il a noté que, si cette substance avait bien quelques usages thérapeutiques, elle constituait toutefois une menace sérieuse pour la santé, et il a mentionné la tendance à l’augmentation de son abus qui était

observée en Asie de l'Est et dans le reste du monde. L'orateur a estimé qu'il faudrait accorder une attention suivie aux risques que présentait l'abus de kétamine et aux dommages qu'il était susceptible de causer.

55. On a indiqué qu'il importait de recueillir des informations et de faire en sorte que l'OMS dispose des données nécessaires pour mener ses examens. Les États ont été exhortés à communiquer des renseignements directement à l'OMS, à continuer de collaborer étroitement avec le Programme mondial SMART de l'ONUDC et l'équipe spéciale chargée du Projet "Ion" de l'OICS et à échanger des données entre eux. On a mentionné que les États pouvaient appliquer des mesures provisoires de contrôle au niveau national. L'OMS a été encouragée à rattraper le retard accumulé dans l'examen des substances et à établir un ordre de priorité pour l'examen des nouvelles substances psychoactives les plus courantes, les plus persistantes et les plus nocives. Par ailleurs, on a encouragé la recherche de solutions nouvelles et novatrices et l'amélioration de la coordination entre la Commission et le Comité d'experts de l'OMS.

## Chapitre V

### **Ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session de la Commission**

56. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 11 décembre, la Commission a examiné le point 9 de l'ordre du jour, intitulé "Ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session de la Commission". Le Président a présenté ce point et porté à l'attention de la Commission des questions touchant à l'organisation des travaux de sa cinquante-neuvième session.

#### **A. Délibérations**

##### **1. Durée de la cinquante-neuvième session et autres dispositions**

57. La Commission a décidé que sa cinquante-neuvième session ordinaire se tiendrait du lundi 14 mars au mardi 22 mars 2016, que les consultations préalables auraient lieu le 11 mars 2016 et que le débat spécial se tiendrait du lundi 14 au mercredi 16 mars 2016. En outre, elle a décidé que la reprise de sa cinquante-neuvième session aurait lieu les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2016.

58. La Commission a également décidé que, conformément à sa décision 55/1, le délai impératif de dépôt des projets de résolutions serait d'un mois avant l'ouverture de la session, à savoir le lundi 15 février 2016 à midi.

##### **2. Ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session de la Commission**

59. Le Président de la Commission a rappelé que, dans sa décision 2015/238, le Conseil économique et social avait approuvé l'ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session de la Commission. En outre, il a été décidé que le projet d'ordre du jour provisoire du débat spécial concernant les préparatifs de la session extraordinaire serait fondé sur la décision 58/15 de la Commission.

#### **B. Mesures prises par la Commission**

60. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 11 décembre 2015, la Commission a fixé les dates et les délais et pris les dispositions voulues pour sa cinquante-neuvième session (voir par. 57 à 59 ci-dessus).

## Chapitre VI

### Questions diverses

61. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 11 décembre 2015, la Commission a examiné le point 10 de l'ordre du jour, intitulé "Questions diverses". Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

## Chapitre VII

### **Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de la reprise de sa cinquante-huitième session**

62. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 11 décembre 2015, la Commission a adopté les parties de son rapport qui concernaient l'organisation de la session et les questions administratives ainsi que le point 3 de l'ordre du jour (E/CN.7/2015/L.1/Add.6 et 7). Elle a par ailleurs décidé que, comme il était d'usage, le présent rapport serait porté à l'attention du Conseil économique et social et comporterait, pour adoption par celui-ci, un projet de décision par laquelle il lui serait transmis. (Pour le texte, voir chap. I, sect. A.) La Commission a en outre décidé de confier la mise au point définitive du rapport à son Président, assisté du Rapporteur.

## Chapitre VIII

### Organisation de la session et questions administratives

#### A. Ouverture et durée de la session

63. La Commission des stupéfiants a repris sa cinquante-huitième session, qui comprenait un débat spécial consacré aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016, à Vienne du 9 au 11 décembre 2015.

64. Dans sa résolution 58/8, elle avait décidé de tenir après sa cinquante-huitième session, en vue de la session extraordinaire, des réunions formelles, dont deux au cours de la reprise de sa cinquante-huitième session, en décembre 2015.

65. À sa cinquante-huitième session, en mars 2015, elle avait adopté sa décision 58/14, intitulée "Ordre du jour provisoire du débat spécial que la Commission des stupéfiants tiendra à la reprise de sa cinquante-huitième session en préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016".

66. Par ailleurs, dans sa décision 2011/259, intitulée "Reprises de session conjointes de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale", le Conseil économique et social a décidé qu'à compter de 2011, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiendraient des réunions communes au cours de la reprise de leurs sessions aux seules fins d'examiner les points inscrits à leurs ordres du jour respectifs au titre du débat consacré aux activités opérationnelles, l'objectif étant de donner à l'ONUDC des orientations de politique intégrées concernant les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique. Il a également décidé que la pratique consistant à tenir des reprises de sessions se suivant immédiatement mais distinctes serait maintenue afin de permettre à chaque Commission d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour au titre du débat consacré aux questions normatives.

67. La Commission a tenu en tout cinq séances à la reprise de sa cinquante-huitième session. La 1<sup>re</sup> séance a été consacrée à la fois au débat ordinaire et au débat spécial concernant la session extraordinaire. Trois séances, à savoir les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> et une partie de la 5<sup>e</sup>, ont été consacrées au débat spécial. Conformément à la décision 2011/259 du Conseil, la Commission a tenu une séance conjointe avec la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, lors de laquelle toutes deux ont examiné le point 3 de leur ordre du jour, ainsi que deux autres séances, distinctes, le 11 décembre 2015.

68. À la 1<sup>re</sup> séance, le 9 décembre 2015, le Président de la Commission des stupéfiants a ouvert la reprise de la cinquante-huitième session.

#### B. Participation

69. Ont participé à la reprise de la cinquante-huitième session les représentants de 44 États membres de la Commission (9 n'étaient pas représentés). Y ont également

assisté les observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les représentants d'entités du système des Nations Unies et les observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. La liste des participants est publiée sous la cote E/CN.7/2015/INF/3.

### **C. Documentation**

70. La liste des documents dont la Commission était saisie à la reprise de sa cinquante-huitième session est publiée sous la cote E/CN.7/2015/CRP.7/Add.1.

### **D. Clôture de la reprise de la cinquante-huitième session**

71. À la 5<sup>e</sup> séance, le 11 décembre, le Président de la Commission a prononcé une déclaration finale.

---